

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 278

présenté par

M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. de Ganay, Mme Levy, Mme Bassire, M. Abad et M. Perrut

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.